

Conditions générales relatives à un week-end ou à un long séjour de remédiation scolaire

1. L'inscription

L'inscription se fait uniquement à l'aide de notre formulaire électronique présent sur notre site internet : <http://www.cce-crh.be>

2. Confirmation de votre inscription

2.1. À un week-end

Une semaine avant le week-end, nous vous envoyons, par mail, une lettre de confirmation de votre inscription reprenant les détails pratiques du séjour et les matières choisies pour la remédiation. Vous devez vous munir de celle-ci complétée (ou nous la renvoyer par mail) au plus tard le jour de l'arrivée.

2.2. À un long séjour

Nous vous envoyons, par courrier postal, le dossier d'inscription à notre séjour d'aide scolaire. Ce dossier devra nous être renvoyé, complété et signé dans les 7 jours, ce qui confirme votre participation à celui-ci. S'il s'agit d'un premier séjour, ce dossier vous est adressé lors de l'entretien préalable avec votre enfant.

3. Le prix

Il est déterminé en fonction de vos revenus de 14 € à 41 € par jour, fixé à l'aide de la [grille tarifaire](#)

(Un week-end comprend 2 jours, le séjour de Pâques comprend 7 jours et le séjour d'août comprend 10 jours).

4. Paiement de l'acompte

Un acompte de la moitié du prix du séjour est à payer à la réception de notre lettre de confirmation. Vous ne recevrez pas de rappel pour ce paiement.

5. Paiement du solde

Le solde est à payer au plus tard au début du séjour. Vous ne recevrez pas de rappel pour ce paiement. Nous n'accusons pas réception de vos paiements.

5.1. Le prix comprend :

- Le logement en pension complète

- Les cours de remédiation scolaire

- Les activités

5.2. Le prix ne comprend pas :

- Le voyage aller/retour

- L'argent de poche

6. Conditions d'annulation d'un week-end ou d'un séjour

Toute désinscription réalisée moins de 4 jours avant le début d'un séjour ou toute absence au séjour, sera facturée à concurrence de 100 euros.

7. Réduction

Certaines mutualités ou caisses patronales consentent une prise en charge financière d'une partie du prix du séjour.

Si une institution prend financièrement en charge le séjour, le prix de celui-ci sera fixé de commun accord avec cette institution.

8. Assurance

Le Centre de Coopération Éducative Asbl est assuré en responsabilité civile et pour les accidents qui auraient lieu durant les stages (frais médicaux) dans les limites de l'assurance souscrite par Le Centre de Coopération Éducative Asbl.

Perte et vol de bagages ainsi que de tout appareil électronique, ne sont pas couverts par l'assurance.

Il n'est pas prévu d'assurance annulation.

Grille tarifaire

Le prix est calculé pour un jour. Vous devez le multiplier par 2 pour un week-end / par 7 pour le séjour de Pâques / par 10 pour le séjour d'août.